



Procès-verbal du Conseil Municipal

**Séance du mardi 29 septembre 2026 à 20:00 à Mairie de
LUTZELBOURG**

Quorum : 8

Membres présents :

Grégoire PERRY, Nelly BECK, Dimitri GERBER, Nicole ANSTAETT, Francine HARTGE, Caroline HEITZ, Richard HUBLIN, Jean-Claude MOLINA, Julie LORENTZ, Patrice NEGELE, Violette MOUTIER, Vincent HERRINGER, Pascal BARAT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marc CORRIGER (donne pouvoir à : Patrice NEGELE)

Membres Absents :

Adeline JEHL

Président de séance : Grégoire PERRY

Secrétaire de séance :

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Secrétariat de séance	
2	Démission de conseillers municipaux	
3	Modification budgétaire	
4	Approbation de la convention de mandat de facturation des bois par l'ONF	
5	Attributions de subventions	
6	Convention pour une prestation d'assistance technique sur la requalification des traverses du village	
7	Compte-rendu des décisions du maire	
8	Présentation du rapport social unique 2025	
9	Points sur les dossiers en cours	

Démission de conseillers municipaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que **deux conseillers municipaux, Nelson DASRAT et Claire LAURENT**, ont adressé leur **lettre de démission** de leurs fonctions de conseillers municipaux.

Conformément à l'article **L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales**, ces démissions ont été **transmises à la Sous-préfecture** pour prise d'acte.

La vacance des sièges sera gérée selon les règles applicables, notamment le remplacement par les **suivants de liste**, aussi Pascal BARAT est installé en tant que conseiller municipal. Le Conseil municipal est invité à **prendre acte** de ces démissions.

Détails des projets / délibérations :

Secrétariat de séance

Madame Véronique Ponthieu se propose d'être secrétaire de séance. Le conseil approuve cette proposition.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Grégoire PERRY, Nelly BECK, Dimitri GERBER, Nicole ANSTAETT, Francine HARTGE, Caroline HEITZ, Richard HUBLIN, Jean-Claude MOLINA, Julie LORENTZ, Patrice NEGELE, Violette MOUTIER, Vincent HERRINGER, Pascal BARAT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Modification budgétaire

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	20 000,00		
231 (23) : Immobilisations corporelles en cours	-20 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
7391112 (014) : Dégrev. taxe habit.	1 100,00	73111 (731) : Impôts directs locaux	1 100,00
Total Dépenses	1 100,00	Total Recettes	1 100,00

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Grégoire PERRY, Nelly BECK, Dimitri GERBER, Nicole ANSTAETT, Francine HARTGE, Caroline HEITZ, Richard HUBLIN, Jean-Claude MOLINA, Julie LORENTZ, Patrice NEGELE, Violette MOUTIER, Vincent HERRINGER, Pascal BARAT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Approbation de la convention de mandat de facturation des bois par l'ONF

Vu le code forestier, notamment l'article L. 214-6 ;

Vu l'obligation d'émission de factures électroniques via Chorus Pro à compter du 1er septembre 2026 ;

Vu la convention proposée par l'Office national des forêts (ONF) relative au mandat de facturation des ventes de bois réalisées pour le compte de la commune ;

Considérant que la convention définit « les conditions dans lesquelles l'ONF intervient, en qualité de tiers facturant » pour préparer, émettre et déposer les factures sur Chorus Pro ;

Considérant que ce mandat exclut les ventes groupées et toute mission d'encaissement
Considérant que la convention est conclue à titre gracieux et « pour la durée du mandat des membres du conseil municipal » ;

DÉCIDE

D'approuver la convention de mandat de facturation des bois entre la commune de Lutzelbourg et l'ONF.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toute démarche nécessaire à son exécution.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Grégoire PERRY, Nelly BECK, Dimitri GERBER, Nicole ANSTAETT, Francine HARTGE, Caroline HEITZ, Richard HUBLIN, Jean-Claude MOLINA, Julie LORENTZ, Patrice NEGELE, Violette MOUTIER, Vincent HERRINGER, Pascal BARAT, Marc CORRIGER

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Attributions de subventions

Le Conseil municipal de Lutzelbourg,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'intérêt communal des actions menées par l'association « Ronrons & Co » notamment en matière de protection et de prise en charge des animaux errants ou abandonnés dans notre village

Considérant que l'association contribue à un service d'intérêt général en assurant des actions de prise en charge.

DÉCIDE

D'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Ronrons & Co ».
Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Grégoire PERRY, Marc CORRIGER, Nelly BECK, Dimitri GERBER, Nicole ANSTAETT, Francine HARTGE, Caroline HEITZ, Richard HUBLIN, Adeline JEHL, Jean-Claude MOLINA, Julie LORENTZ, Patrice NEGELE, Violette MOUTIER, Vincent HERRINGER, Pascal BARAT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention formulée par la coopérative scolaire de l'école

Vu les projets pédagogiques présentés pour l'année scolaire 26/27

Considérant que la coopérative scolaire contribue à la mise en œuvre d'activités éducatives, culturelles et citoyennes au bénéfice des élèves

DÉCIDE

D'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à la coopérative scolaire de l'école pour soutenir ses projets pédagogiques.

Résultats de vote :

Adopté à

Pour : 12 voix Grégoire PERRY, Marc CORRIGER, Nelly BECK, Dimitri GERBER, Nicole ANSTAETT, Francine HARTGE, Caroline HEITZ, Richard HUBLIN, Adeline JEHL, Jean-Claude MOLINA, Julie LORENTZ, Patrice NEGELE, , Pascal BARAT

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix : Violette MOUTIER, Vincent HERRINGER

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Convention pour une prestation d'assistance technique sur la requalification des traverses du village

Objet : Convention d'assistance technique et de conseil architectural – Requalification des traversées de Lutzelbourg

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune est engagée dans une réflexion globale concernant la requalification des traversées du village, incluant notamment :

- le centre-bourg (rue de Phalsbourg entre la mairie et la boulangerie),
- l'entrée de la R38 en direction de Phalsbourg,
- l'espace devant l'église Saint-Michel,
- le quai du canal,
- les quatre entrées de la commune (Phalsbourg, Dannelbourg, rue Konzett, rue Koeberlé),
- le carrefour de la mairie,
- le resserrement rue Ackermann,
- l'intersection du tunnel du moulin de Garrebourg.
-

Afin d'accompagner la commune dans cette démarche, il est proposé de conclure une convention tripartite avec :

- **Moselle Agence Technique (MATEC),**
- **le CAUE de la Moselle,**
- **la Commune de Lutzelbourg.**

Cette convention porte sur une prestation d'assistance technique, urbanistique, architecturale, patrimoniale et financière.

Contenu de la mission

Le Maire rappelle que la convention prévoit deux volets :

1. Assistance du CAUE – Conseil urbain (Phase 1)

Selon le document :

« un diagnostic succinct des espaces et un rappel des attentes communales » « une ou plusieurs possibilités d'aménagement sous la forme d'un plan d'intention/schémas de principe, complété par une explication écrite et des images références. »

La restitution se fera sous la forme d'un document A4, avec possibilité de réunion de présentation.

2. Assistance de MATEC – Faisabilité technique et financière (Phase 2)

Selon la convention :

« Collecte et analyse des données d'entrée : visite de reconnaissance et de relevé de terrain et établissement des plans de l'existant. » « Propositions de plans schéma / esquisse d'aménagements [...] précisions techniques et apport de visuels. » « Approche estimation prévisionnelle du coût des travaux. » « Planification de l'opération. »

Conditions financières

CAUE de la Moselle

Contribution forfaitaire : **2 000 € TTC**, versée en deux fois :

- 1 000 € à la signature,
- 1 000 € à la remise du conseil urbain.

MATEC

Coût de la prestation : **3 500 € HT**, soit **4 200 € TTC**, comprenant :

- diagnostic,
- esquisses d'aménagement,
- estimation financière,
- étude d'avant-projet (option cochée « OK » dans le devis).

Engagements des parties

Le Conseil prend acte des engagements réciproques, notamment :

« Neutralité », « Objectivité », « Transparence », « Confidentialité »

ainsi que des obligations du maître d'ouvrage (fourniture des documents, choix techniques, demandes d'autorisations, sollicitations de subventions...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

➤ **APPROUVE** la convention d'assistance technique et de conseil architectural entre la Commune de Lutzelbourg, MATEC et le CAUE de la Moselle, référencée :

- **MATEC : 2026VRD070**
- **CAUE : 2026.52**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.
- **AUTORISE** le versement des contributions financières prévues.
- **PRECISE** que la commune pourra mettre un terme à l'opération à l'issue de chaque étape, sans préjudice ni pénalité, conformément à la convention.

Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Grégoire PERRY, Nelly BECK, Dimitri GERBER, Nicole ANSTAETT, Francine HARTGE, Caroline HEITZ, Richard HUBLIN, Jean-Claude MOLINA, Julie LORENTZ, Patrice NEGELE, Violette MOUTIER, Vincent HERRINGER, Pascal BARAT, Marc CORRIGER

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Compte-rendu des décisions du maire

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a utilisé sa délégation en date du 1er avril 2026,

1/ n'a pas exercé le droit de préemption sur :

- le bien cadastré section 1 parcelles 46-156-176 sis 11 route de Phalsbourg appartenant aux consorts Straumann
- le bien cadastré section 3- parcelles 65-68-110 sis 18 rue Konzett appartenant à Madame Jung Cécile.

2/ a procédé à la signature des devis et contrats suivants :

- Travaux de réfection de la toiture de l'école auprès de l'entreprise "Toiture Etanchéité Rédingeoise" pour un montant de 47 178.00 €
- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration du système d'alimentation en eau potable au bureau Altereo pour un montant de 8 086.00 € pour la tranche ferme-51 416.00 € pour la tranche optionnelle

Présentation du rapport social unique 2025

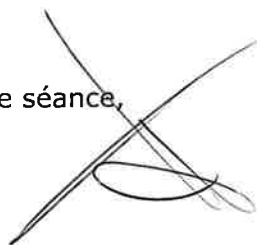
Rapport Social Unique 2025

Communément appelé Bilan Social, le Rapport Social Unique (RSU) fait, dorénavant, l'objet d'une présentation annuelle au comité technique (placé auprès du Centre de Gestion du 57), légalement obligatoire en application des articles 9bis A et B de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, et de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les tableaux annexés détaillent les éléments.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport social unifié 2025.

Le Secrétaire de séance,



Fait à LUTZELBOURG,

Le 30/09/2026 ,

Le Maire



Mairie - Lutzelbourg